

MÉMO

CARTE PROFESSIONNEL MASTERCARD

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

L'essentiel

La carte Professionnel MasterCard de la gamme Business du Crédit Agricole est une carte de paiement internationale à autorisation systématique qui vous permet d'effectuer des retraits et régler vos dépenses ou prestations liées à votre activité professionnelle. Il s'agit d'une carte de la catégorie « commercial » sur laquelle figure les Marque CB et MASTERCARD.

SOUSCRIPTEURS	Professionnels (personnes physiques exerçant une activité d'entrepreneur individuel ou profession libérale et toute personne morale de droit privé), agriculteurs et associations.
TITULAIRE	Tout salarié ou collaborateur de l'entreprise.
PLAFONDS	Plafonds de retrait définis sur 7 jours glissants décomptés à partir de l'utilisation de la carte.
RÉSEAU D'ACCEPTATION	Plafonds de paiement définis sur 1 mois du 1er au dernier jour du mois.
SERVICES DE GESTION	<i>Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat carte.</i>
OPTIONS DE PAIEMENT INCLUSES	Carte acceptée chez la plupart des commerçants et aux distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo figurant sur votre carte et acceptant les Cartes de la catégorie « commercial ».
SERVICE DÉDIÉ ⁽¹⁾	Contrôle du solde automatique à chaque opération. Débit immédiat, dans un délai maximum de 48h, de vos retraits et de vos paiements. Paiement à distance (Internet, téléphone, mail). Paiement Express sans Contact pour les règlements inférieurs ou égaux à 20€. Service Professionnel : Pour toutes les situations d'urgences liées à votre carte (faire opposition, ...). Pour accéder à ALLO PRO : renseignements et informations juridiques, fiscales, sociales et comptables Pour mettre en œuvre les garanties d'assurance et d'assistance.
GARANTIE INCLUSE ⁽¹⁾	Utilisation frauduleuse de la carte suite au vol ou à la perte de votre carte.
COTISATION	Montant prélevé chaque année sur le compte auquel votre carte est rattachée, à la date indiquée sur votre contrat et susceptible d'être revu. Tout changement du montant de la cotisation vous est communiqué au minimum 1 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.

Bon à savoir



MENTION APPOSÉE	COMMERCIAL
DÉPLACEMENTS	Avant de partir en déplacement professionnel, votre conseiller peut vous aider à adapter au mieux vos plafonds de retrait et d'achat.
PAIEMENT EXPRESS SANS CONTACT	Fonctionne après un premier retrait avec votre carte. Au-delà d'un montant cumulé d'achats de 50€, la saisie du code confidentiel est demandée par le terminal de paiement. Elle peut aussi être demandée de manière aléatoire.
RETRAITS	Prélèvement d'une commission pour les retraits en devises hors de l'Espace économique européen ⁽²⁾ et les retraits en euros au sein de l'Espace économique européen y compris en France dans des distributeurs de billets autres que ceux du Crédit Agricole. Reportez-vous au barème tarifaire de notre Caisse régionale.
AUTOMATES	Utilisable sur la plupart des automates de paiement, à l'exception des automates ne procédant pas à une demande d'autorisation de la transaction comme notamment les automates de péage d'autoroute et de parking.
SERVICE PROFESSIONNEL ⁽¹⁾	Disponible 24h/24, 7j/7 au 09 69 36 92 92, numéro figurant au dos de votre carte, (appel non surtaxé, coût selon opérateur).
GARANTIE « UTILISATION FRAUDULEUSE DE LA CARTE » ⁽¹⁾	Prise en charge de la franchise restant à votre charge, ou, en cas de négligence grave, des sommes débitées sur le compte bancaire auquel est rattachée votre carte.
AVANTAGES	Avantages et réductions sur une sélection shopping ... sur https://specialsfr.priceless.com/

Pour connaître le détail des conditions d'utilisation de votre carte bancaire, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières de votre contrat carte.

(1) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance collectives souscrits par Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr), auprès de : pour l'assistance, Mutuaide Assistance (sise 8/14 avenue des Frères Lumières 94368 Bry sur Marne Cedex 2) ; pour l'assurance, CAMCA (sise 53 rue La Boétie 75008 Paris), et auxquels l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09).

(2) Espace économique européen : 27 pays de l'Union Européenne plus Norvège, Islande et Liechtenstein.



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat ou, en l'absence de clause, aux dispositions relatives au démarchage.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.